



Décision du Président n°2025-029

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT,

Vu la Délibération en date du 13 juillet 2020 visée en sous-Préfecture le 20 juillet 2020 autorisant le Président à passer [...] toutes les conventions de fonctionnement dont le montant engagé annuel n'excède pas 5 000 € et dont les crédits sont inscrits au budget,

Vu la convention type de partenariat 2024-2026 avec les EPCI et les associations pour l'entretien des itinéraires de randonnée de niveau 2,

Le Président a pris la décision suivante :

- Le Département a élaboré une stratégie de développement de l'itinérance et de la randonnée pédestre qui a donné lieu à une hiérarchisation des itinéraires selon 3 niveaux (1 - Itinéraires structurants à l'échelle départementale ; 2 – Itinéraires structurants à l'échelle intercommunale ; 3 – Itinéraires locaux) en fonction de leur degré d'attractivité et de leur caractère structurant, hiérarchisation qui détermine l'appui financier du CD25.
- En ce qui concerne les sentiers de niveau 2 (itinéraires structurants à l'échelle intercommunale), le Département soutient financièrement leur entretien (élagage ; débroussaillage ; entretien léger de l'assiette du chemin ; balisage ; signalétique...) à hauteur de 11 € / km.
- Un avenant à la convention définit dans le cadre de la deuxième année de mise en œuvre de la convention de partenariat 2024-2026 d'entretien des sentiers de randonnée de niveau 2, les modalités de détermination et de la participation financière du Département à l'entretien des itinéraires de randonnée effectué par la CCPR ou les associations.
- L'avenant est conclu pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- Le département accordera à la CCPR une subvention d'un montant de 1 518€ au titre de l'année 2025 .
- Le président accepte de signer cet avenant à la convention type de partenariat 2024-2026 avec les EPCI et les associations pour l'entretien des itinéraires de randonnée de niveau 2.

A le Russey, le 27/11/2025

Le Président,
Gilles ROBERT

Date de transmission de l'acte: 27/11/2025

Date de réception de l'AR: 27/11/2025

025-242504355-DE_2025_029-AR

A G E D I

Communauté de Communes du Plateau du Russey
re de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY
3 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr